



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 16
Délégués Excusés : 5	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 14 NOVEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Paul CARRERE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de novembre les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 14 novembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+pouvoir de Claude LABORDE) – Paul CARRERE (+ pouvoir de Isabelle CANTEGREIL) – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Yannick VILLATORO) – Nathalie MOMEN - Rose-Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE - Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Anaïs CADIS
Isabelle CANTEGREIL a donné pouvoir à Paul CARRERE
Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Martine GASTON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU

Excusés : Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Martine GASTON – Isabelle CANTEGREIL – Daniel BIREMONT -

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

Rapporteur : Jean-Luc DUBROCA

N° 132/2024

Objet : Demande de financements pour l'installation de toitures et la photovoltaïsation des « Points de collecte des déchets de venaison ».

Monsieur Jean-Luc DUBROCA rappelle le travail fait en concertation avec les ACCA du territoire.

La Communauté de Communes du Pays Morcenais a équipé les ACCA en conteneurs



frigorifiques, pour la collecte des déchets de venaison.

Ces conteneurs sont énergivores. Nous envisageons donc de produire l'énergie nécessaire à l'alimentation de ces 3 conteneurs. Ainsi, la pose de toitures permettrait de protéger les conteneurs des intempéries, mais aussi de supporter des panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

Ce projet, qui représente un investissement prévisionnel de 61.467,33 € H.T, devrait donc pouvoir être labellisé CRTE.

Plan de financement HT :

	Montant HT	Financement sollicité	
Conteneur Onesse-Laharie			
Pose toiture	8 496,00 €	ETAT	12 293,46 €
Installation de panneaux photovoltaïques	8 250,00 €	Département des Landes	12 293,46 €
Pose et mise en service	3 000,00 €		
Conteneur Arjuzanx			
Pose toiture	9 825,00 €	Autofinancement	36 880,41 €
Installation de panneaux photovoltaïques	8 583,33 €		
Pose et mise en service	3 000,00 €		
Conteneur Ygos Saint-Saturnin			
Pose toiture	9 063,00 €		
Installation de panneaux photovoltaïques	8 250,00 €		
Pose et mise en service	3 000,00 €		
TOTAL	61 467,33 €		61 467,33 €

Il propose ainsi au Conseil de solliciter une subvention DETR au titre du CRTE de 20% ainsi qu'une participation du Conseil Départemental des Landes pour 20%.

L'autofinancement prévu serait donc pour la collectivité de 60%.

Après débats, le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter la DETR (CRTE) ou toute autre subvention de l'Etat pour 12.293,46 € (20%), une participation du Conseil Départemental des Landes pour 12.293,46 € (20%).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à ces différentes demandes

Le secrétaire de séance

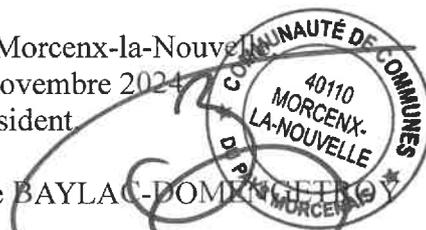
Paul CARRERE

Fait à Morcenx-la-Nouvelle

le 20 novembre 2024

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENECHE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>